Gevrey-Chambertin & Nuits-Saint-Georges
Communauté de Communes

Résumé du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges

PLAN CLIMAT
1 planète, 1 plan

Pourquoi un Plan Climat ?

Atténuer le **changement climatique** et s'y adapter est crucial. La mobilisation de tous et toutes est urgente, dès aujourd'hui, pour s'assurer d'éviter une augmentation des températures de plus de 4°C et la contenir plus raisonnablement à 1,5°C à l'horizon 2050.

Conscient du rôle important des collectivités et des acteurs locaux dans la lutte contre le réchauffement climatique et conformément à la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges s'est engagée dans un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Chef d'orchestre de la transition écologique et énergétique d'un territoire rassemblant plus de 30 500 habitants répartis sur 55 communes, la Communauté de communes inscrit son Plan Climat dans une **démarche participative**, en associant tous les acteurs du territoire : communes, habitants, associations, agriculteurs, viticulteurs et entreprises.

La recette d'un Plan Climat

Un Plan Climat est composé d'un **diagnostic**, qui permet de définir une **stratégie**. Cette stratégie donne les grands objectifs à atteindre en termes de baisse de gaz à effets de serre et de réductions des consommations d'énergies.

Un plan d'action répond à cette stratégie pour atteindre les objectifs fixés. Le plan d'action est organisé en grands **axes** où sont inscrites les actions à mettre en œuvre pour 6 ans.

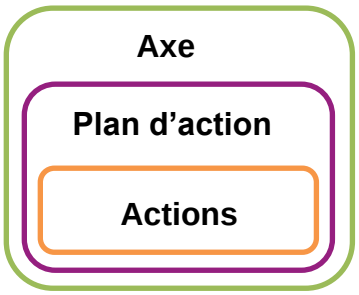

Le Plan Climat est évalué au terme de ses 6 ans, pour reprogrammer un nouveau plan d'action. Une évaluation est également effectuée à mi-parcours.

Inscrire la Communauté de communes dans une transition énergétique et écologique durable

Dès 2015, Le dispositif TEPOS, porté par l'ancienne Communauté de communes du Pays de Nuits-Saint-Georges, a permis d'affirmer l'enclenchement d'une transition énergétique sur le territoire. La réalisation d'un diagnostic territorial a permis de faire un état des lieux des émissions de gaz à effets de serre et les consommations d'énergies du territoire selon différents domaines. Une stratégie a ainsi été votée pour engager des actions en ce sens.

En 2017, La Communauté de communes, en partenariat avec l'ADEME, a accepté de se porter volontaire pour tester l'outil Cit'ergie en milieu à dominante rural. Cit'Ergie est un label européen qui permet d'évaluer la position d'un territoire dans sa transition énergétique, et d'assurer le suivi des territoires. En 2018, des ateliers sur la vulnérabilité face au changement climatique ont été réalisés avec Alterre Bourgogne Franche-Comté. Cette démarche a permis de réunir pour la première fois, en amont des ateliers du Plan Climat, des habitants de tout le territoire autour de la thématique du changement climatique.

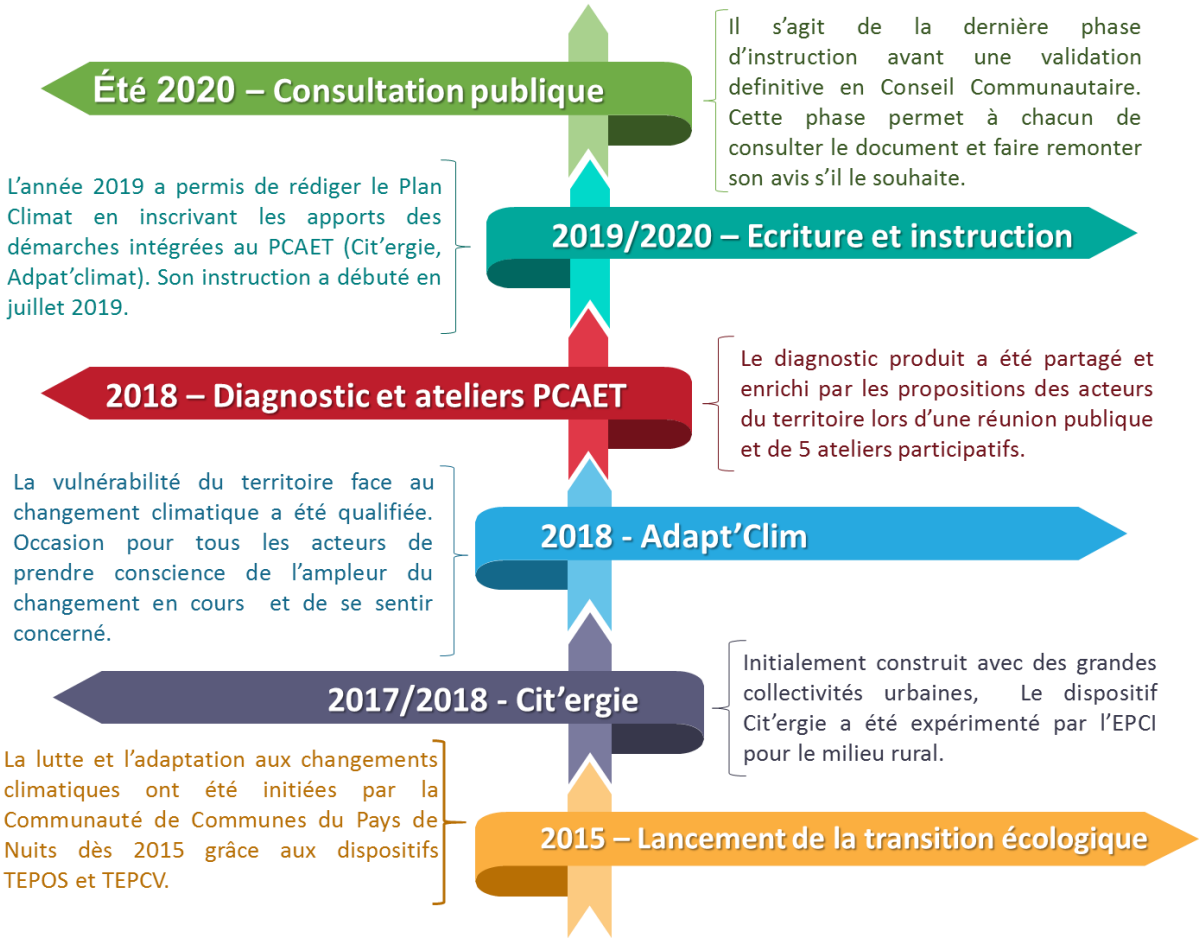

Frise chronologique des démarches liées à la transition énergétique et écologique portées par la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges

Dans le même temps, le diagnostic du Plan Climat a été lancé. Après la fin de sa rédaction, il a été partagé auprès des habitants en septembre 2018 sous forme d'une **réunion publique**. S'en est suivi la réalisation de **5 ateliers participatifs** sur les thèmes de l'énergie, la mobilité, l'habitat, l'économie et l'agriculture/viticulture ; pour identifier de nombreuses pistes d'actions qui ont été intégrées au plan d'action.

Avec une présentation en amont auprès des habitants pour partager les suites du travail effectué lors des ateliers, le Plan Climat a été validé par les élus de la Communauté de communes lors du conseil communautaire du 28 mai 2019.

L'instruction du Plan Climat a débuté en juillet 2019. Le document a reçu un avis tacite de la part de l'autorité environnementale et un avis favorable de la part de l'Etat. Sa dernière phase d'instruction se déroule en été 2020, sous forme d'une **consultation publique** pour recueillir **l'avis des habitants et acteurs du territoire**. Enfin, le Plan Climat sera arrêté définitivement par le Conseil communautaire.

Zoom sur le Plan Climat

Diagnostic

Le diagnostic a permis de faire l'état des lieux des émissions de gaz à effets de serre et des consommations d'énergie sur le territoire, selon les secteurs. Il a démontré que la **mobilité** est le premier secteur émetteur de gaz à effets de serre du territoire. Ensuite le secteur **résidentiel** arrive en 2ème position (16 %) suivi par l'agriculture (12 %). Enfin l'industrie manufacturière (8 %) et le secteur tertiaire (6 %). Les autres secteurs participent à moins de 1% des émissions totales.

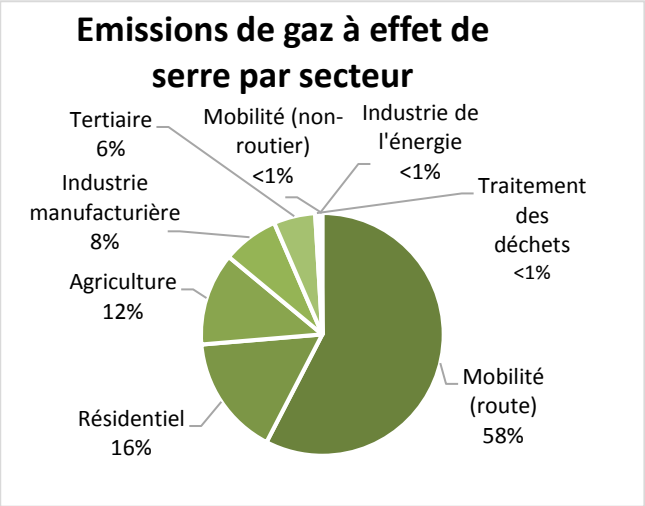

Concernant les consommations énergétiques, le secteur de la mobilité représente 59 % des émissions et le secteur résidentiel 22 %. Suivi par l'industrie manufacturière avec 9 %, le tertiaire à 6 %.

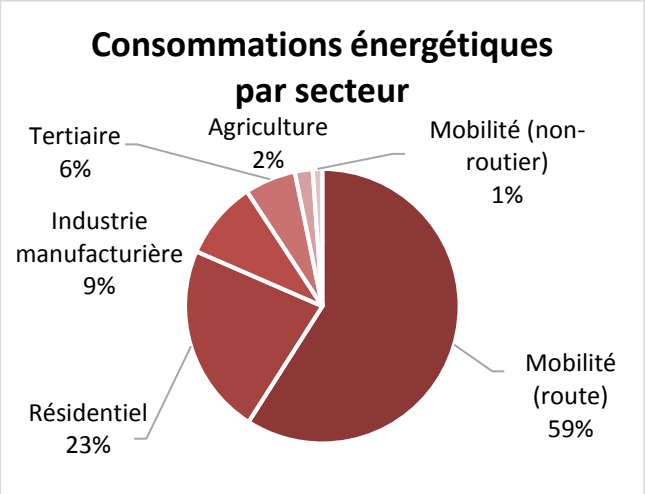

Les enjeux identifiés pour la **qualité de l'air** sont concentrés sur les axes mobilité et agriculture.

Le diagnostic a permis de définir la mobilité et l'habitat/bâti comme les 2 axes où il faudra fournir le plus d'efforts pour adapter le territoire au changement climatique.

Stratégie

À la suite des résultats du diagnostic, les membres du comité de pilotage du Plan Climat ont été concertés pour retenir **4 enjeux clés** suivants, fondateurs de la stratégie, pour alimenter le plan d'action :

Mobilisation et sensibilisation des acteurs

Poursuivre la mobilisation et la sensibilisation des acteurs

Adaptation au changement climatique

Rendre le territoire moins vulnérable

Qualité de l'air

Veiller à l'amélioration de la qualité de l'air sur le territoire.

Energies renouvelables

Massifier le développement des énergies renouvelables

Le plan d'action

Le plan d'action à mettre en œuvre pour 6 ans est ainsi produit pour répondre aux enjeux du territoire et du changement climatique. Tout au long de sa mise en œuvre, le Plan Climat sera suivi et **évalué** pour s'assurer de l'atteinte des objectifs, d'autant que ceux-ci sont régulièrement actualisés compte-tenu du retard pris dans cette transition en France et de l'accélération de la crise au niveau mondial.

Le plan d'action est composé de 8 axes :

- Communauté de communes et communes exemplaires
- Information, Sensibilisation, Education à l'environnement,
- Développer l'économie locale en prenant appui sur le développement
- Mobilité
- Bâtiment et habitat
- Agriculture, forêt et viticulture
- Nouvelles énergies
- Eau et biodiversité

Exemplarité de la Communauté de communes et communes : améliorer l'écoresponsabilité de la Communauté de communes est une priorité pour initier la mise en œuvre du Plan Climat ;
Exemple d'actions :

- La réalisation d'un plan pluriannuel d'investissement pour la rénovation thermique des bâtiments et des équipements *(en cours)* ;
- La mise en place d'un programme de prévention des déchets avec un volet dédié à la réduction des déchets de la Communauté de communes *(en cours)* ;
- La création d'un Plan de Déplacement Administratif.

Information, Sensibilisation, Education à l'environnement et au développement durable, accompagnement au changement, car il n'y aura pas de transition écologique réussie sans une mobilisation générale et sans renforcer l'éducation à l'environnement ;
Exemples d'actions :

- L'accompagnement et la mobilisation des foyers du territoire dans la transition écologique *(en cours : ateliers 0 déchet, Défi famille 0 déchet Côte-D'Or, ambassadeurs de la transition) ;*
- La réalisation d'un programme d'éducation à l'environnement et au développement durable pour les écoles du territoire.

Développer l'économie locale en s'appuyant sur le développement durable : pour augmenter l'attractivité du territoire et la compétitivité de ses entreprises ;
Exemples d'actions :

- Aider à faire naître et grandir des entreprises inscrites dans une démarche de développement durable ;
- Améliorer la vente en circuits-courts ;
- Favoriser un tourisme plus éco-responsable.

La mobilité : premier enjeu dans le territoire, il faut développer les déplacements alternatifs à la voiture thermique « en solo » et diminuer le besoin de se déplacer ;
Exemples d'actions :

- Définir une stratégie de développement du vélo et de changement des pratiques *(en cours) ;*
- Renforcer les services dans les gares *(en cours)*
- Produire une stratégie globale mobilité.

Le bâtiment et l'habitat : l'habitat est le deuxième enjeu majeur, la rénovation des bâtiments anciens est la priorité ;
Exemples d'actions :

- Intégrer et animer un programme de rénovation de l'ancien *(en cours) ;*
  Mobiliser et soutenir la filière de la rénovation énergétique.

L'agriculture, la forêt et la viticulture, afin de préserver, développer et valoriser les productions du territoire tout en améliorant leur impact environnemental ;
Exemples d'actions :

- L'accompagnement des agriculteurs sur leurs pratiques *(en cours) ;*
- La création d'une charte forestière prenant en compte la séquestration carbone.

Les nouvelles énergies, pour augmenter la part des énergies renouvelables dans nos consommations d'énergies ;
Exemples d'actions :

- La création d'une charte d'orientation pour les énergies renouvelables ;
- Réalisation d'un plan d'action pour le développement de 2 filières d'énergies renouvelables.

L'eau et la biodiversité : des ressources précieuses, menacées, à préserver ;
Exemples d'actions :

- La diversification des ressources en eau sur le territoire *(en cours)* ;
- La conservation et la restauration d'une trame verte et bleue résiliente *(en cours)* ;
- La mise en œuvre d'un plan d'amélioration du petit cycle de l'eau *(en cours)*.

La Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges vous invite à consulter le Plan Climat sur son site internet pour (re)découvrir les détails du diagnostic et de la stratégie, ainsi que les 42 actions qui le compose, dans la rubrique « Plan Climat – Donnez votre avis ».

Vous pouvez déposer votre avis du 8 juillet jusqu'au 8 août 2020 à l'adresse mail suivante :

valentine.lefellic-vignot@ccgevrey-nuits.com